

Plan Local d'Urbanisme  
Séransvillers-Forenville

Plan de zonage

Approbation,  
Vu pour être annexé à la DCM du 28 juin 2019.

SCUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVÉE LE  
- 4 JUIL. 2019

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Fiers-en-Escrebleux  
59503 DOUAI Cedex  
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax: 03 62 07 80 01

Echelle : 1/2000ème

Pour rappel, la commune est concernée par :

- le risque sismique de niveau 3 (moyen),
- le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait - gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.
- le risque inondation par débordement de cours d'eau et par remontée de nappe. Les périmètres délimités au plan de zonage sont indicatifs. La prise en compte du risque doit être regardée au cas par cas, en fonction de la localisation et du type de projet précis. D'autres secteurs que ceux délimités au plan de zonage peuvent être sujets à des risques d'inondation.
- le risque lié à la présence de cavités souterraines. Au sein de ces zones, il est fortement recommandé de procéder à des sondages pour s'assurer de la stabilité du sous-sol, et d'adapter les techniques de construction : par exemple, des travaux confortatifs sont recommandés pour la réalisation des opérations envisagées.
- le risque lié à la présence d'engins de guerre.
- Des sites potentiellement pollués.

**PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN  
AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU**

N°	Type
1	Corps de garde
2	Château
3	Monument aux morts
4	Chapelle
5	Cimetière militaire
6	Cimetière et chapelle
7	Calvaire
8	façade de l'ancien relais de Poste

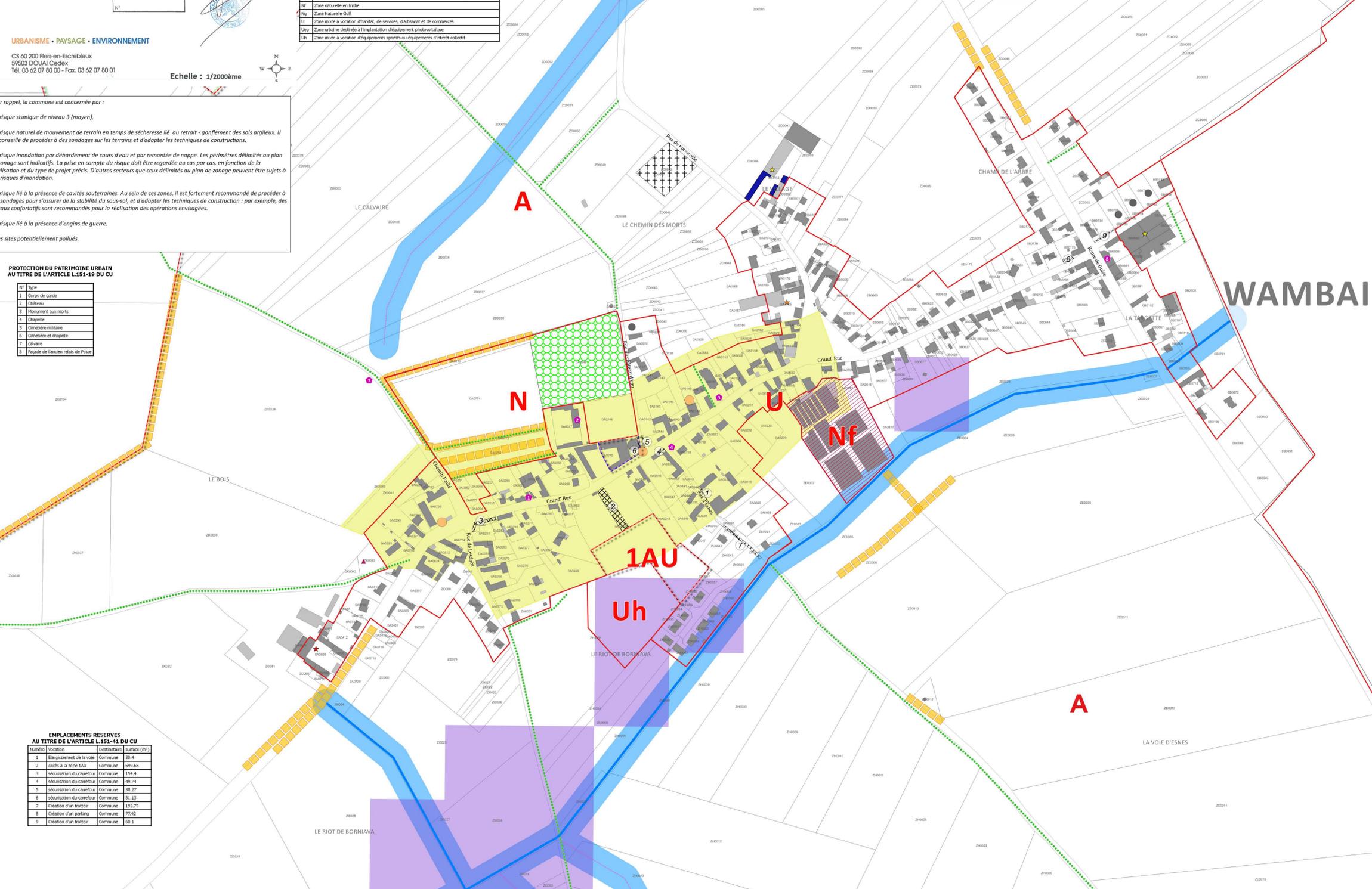
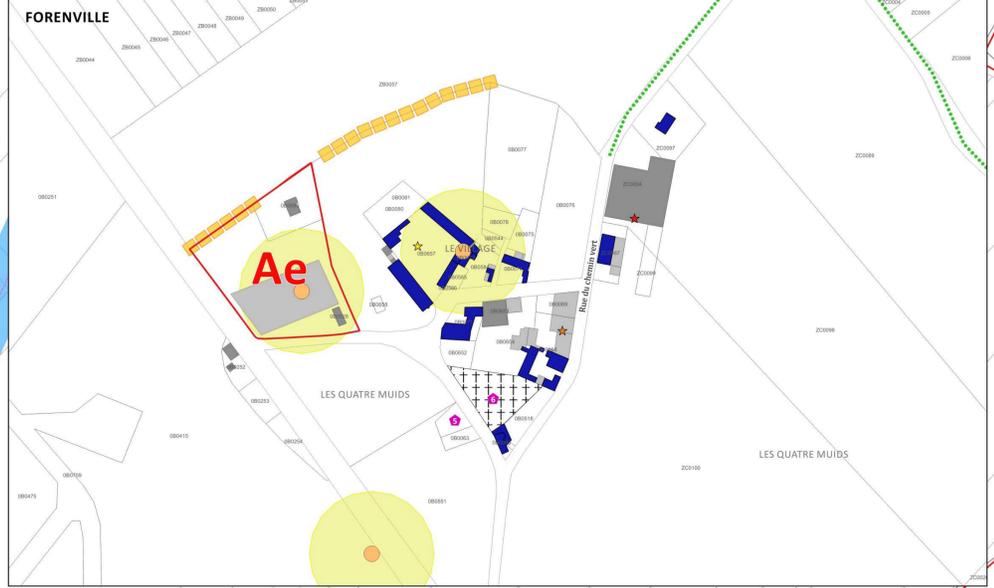
**EMPLACEMENTS RESERVES  
AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CU**

Numéro	Localisation	Destinaire	Surface (m²)
1	Elargissement de la voie	Commune	30,4
2	Accès à la zone 1AU	Commune	699,68
3	sécurisation du carrefour	Commune	154,4
4	sécurisation du carrefour	Commune	69,24
5	sécurisation du carrefour	Commune	38,27
6	sécurisation du carrefour	Commune	81,13
7	Création d'un trottoir	Commune	192,75
8	Création d'un parking	Commune	72,42
9	Création d'un trottoir	Commune	60,1

**Légende**

- Limites de zonage
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du CU : protection des cours et des fossés
- Protection du patrimoine urbain au titre de l'article L.151-19 du CU
- Cavités souterraines au titre de l'article R.111-2 du CU
- Patrimoine naturel, arbres, haies à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-23 du CU
- Boisements à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Chemins à protéger ou à recréer au titre de l'article L.151-38 du CU
- Chemins existant à protéger
- Chemins à créer
- Siège d'exploitation agricole existant au moment de l'approbation du PLU
  - non classé
  - Classé ICPE
  - Soumis au RSD
- Risque de cavités
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
- Secteur dans lequel la délivrance du permis de construire est subordonnée à la démolition du bâtiment existant sur le terrain, au titre de l'article R151-34 du code de l'urbanisme
- bande de 20m de part et d'autre des axes de ruissellement
- Axes de ruissellement
- nouvelle construction
- Sites d'OAP
- Sites potentiellement pollués
  - Site potentiellement pollué 1
  - site potentiellement pollué 2
  - Possibilité de nappe sub-affleurante

Zone	Nature
1AU	Zone à Urbaniser
A	Zone Agricole
Ae	Secteur de la zone Agricole réservé à une activité commerciale en lien avec une activité horticole
N	Zone Naturelle
Nf	Zone naturelle en friche
Np	Zone Naturelle d'Intérêt Particulier
U	Zone mixte à vocation d'habitat, de services, d'artisanat et de commerces
Usp	Zone urbaine destinée à l'implantation d'équipement photovoltaïque
Uh	Zone mixte à vocation d'équipements sportifs ou équipements d'intérêt collectif



WAMBAIL

A

1AU

Uh

N

Nf

U

Ae

FORENVILLE